



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

agents de pôle emploi et infirmiers

Question au Gouvernement n° 1428

Texte de la question

AGENTS DE PÔLE EMPLOI ET INFIRMIERS

M. le président. La parole est à M. Joël Aviragnet, pour le groupe Socialistes et apparentés.

M. Joël Aviragnet. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Hier, mardi 20 novembre, outre les infirmiers, les agents de Pôle emploi battaient, eux aussi, le pavé pour défendre leurs conditions de travail et exprimer le malaise qui est le leur au quotidien alors qu'ils ne peuvent plus assurer la mission de service public qui leur est dévolue. D'un côté, les 15 000 agents de Pôle emploi en grève qui manifestaient en raison des suppressions de 800 postes en 2019, et, de l'autre, les infirmiers qui demandent une meilleure reconnaissance et une plus grande considération. Leurs demandes sont légitimes : les uns veulent qu'on leur donne les moyens humains et financiers d'accompagner les demandeurs d'emploi vers une reprise d'activité, les autres attendent de l'État une écoute et une réponse en rapport avec les conditions de travail dégradées des soignants.

M. Jean-Paul Lecoq. Eh oui !

M. Joël Aviragnet. Comment dès lors ne pas les entendre ? Monsieur le Premier ministre, à l'heure où les réformes de l'assurance chômage prévoient un suivi accru des chômeurs, de telles suppressions de postes ne pourront pas se faire sans dégrader le service rendu aux demandeurs d'emploi et aux employeurs ! Quant aux infirmiers, on ne peut pas les mettre à l'écart du plan « Ma santé 2022 » car, dans de nombreux territoires, ce sont eux les derniers soignants !

Si j'ai souhaité attirer votre attention sur la situation de ceux que l'on pourrait appeler, pour les uns, « les ouvriers de l'emploi » et, pour les autres, les « ouvriers de la santé », c'est parce que leur malaise est commun : c'est le désarroi face à un gouvernement qui n'a plus d'ambition pour les services publics (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SOC et GDR*), c'est la consternation devant un gouvernement qui les considère comme des coûts budgétaires supplémentaires. Voyez-vous, ce qui nous oppose, monsieur le Premier ministre, c'est que nous, nous considérons les serviteurs de l'État comme une richesse et non comme une dépense !

Alors que nous vous avons surpris, vendredi dernier, à essayer de faire voter un cadeau fiscal pour attirer les traders londoniens à Paris – car pour cela il y a de l'argent –, allez-vous garder le cap et poursuivre votre politique ultralibérale de financiarisation de l'économie ou, au contraire, entendre raison et accorder plus de place à l'humain et aux services publics dans vos choix politiques ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Monsieur le député, vous avez posé deux questions. La ministre des solidarités et de la santé vient d'aborder le sujet des infirmiers ; la seconde portait sur Pôle emploi.

Tout d'abord, je tiens à saluer les 56 000 agents de Pôle emploi. Je rends visite très souvent aux équipes de Pôle emploi - j'étais encore auprès d'elles à La Réunion et à Mayotte il y a quelques jours -, et je peux vous dire que le niveau d'engagement et de professionnalisme est extrêmement élevé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. Pierre Cordier. On les remercie en supprimant leurs postes !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Aujourd'hui, ce n'est certes pas facile d'être agent public à Pôle emploi car, comme dans beaucoup d'autres services publics, ce n'est jamais parfait, il y a toujours quelqu'un qui critiquera l'action en cours. Mais je peux vous affirmer que le taux de satisfaction des demandeurs d'emploi et des entreprises dépasse les 75 %.

En ce qui concerne les moyens de Pôle emploi, cet établissement public a engagé depuis déjà quelques années une réforme fondamentale : il s'agit, d'une part, de la décentralisation des initiatives car la situation varie d'un territoire à l'autre, elle n'est pas la même selon que le taux de chômage est de 5 % ou de 20 %, d'autre part, de la dématérialisation de très nombreuses tâches administratives, entre autres le paiement de l'assurance chômage, sachant que c'est un travail énorme au regard des bases de données.

Mme Sylvie Tolmont. Hors sujet ! Répondez à la question !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Cette dématérialisation libère plus de postes que les 800 qui vont être supprimés conformément au rythme précédent,...

M. Boris Vallaud. Faites-le en les accompagnant puisque c'est votre critère !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. ...permettant ainsi, puisque le solde est positif, de développer le plus important : le face-à-face avec les demandeurs d'emploi mais aussi avec les entreprises. Il y aura donc plus de monde face aux demandeurs d'emploi l'année prochaine.

M. Boris Vallaud. Ce n'est pas vrai !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Dans ce contexte, l'important est de prendre les mesures en étant le plus proche du terrain et non pas théorique. Ainsi, on constate aujourd'hui que certains demandeurs d'emploi ont seulement besoin d'une mise en ligne pour être mis en relation avec des offres, tandis que d'autres ont besoin d'un accompagnement social très important, et c'est ce que nous faisons dans le cadre du service public de l'emploi, avec Pôle emploi, Cap emploi, les missions locales et, demain, avec le service public d'insertion. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Joël Aviragnet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1428

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 novembre 2018](#)